



# LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : [contact@liguehdfft.fr](mailto:contact@liguehdfft.fr) - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX ☎ : 03 44 02 42 02

@ : [secretariat-beauvais@liguehdfft.fr](mailto:secretariat-beauvais@liguehdfft.fr)

## EN DIRECT DU CONSEIL DE LIGUE DU LUNDI 22 JUIN 2020

Le Conseil de ligue :

A pris connaissance :

- De l'embauche de Franck DELCAMBRE à compter du 11 août 2020, en remplacement de Christophe DELORY qui a souhaité une rupture conventionnelle
- De la baisse du nombre de mutations ordinaires
- Du nouvel organigramme politique
- De la situation financière au 31 mai 2020
- Des statistiques au 22 juin 2020 : 27 361 licenciés (contre 30 370 au 30 juin 2019) : 12 752 licences traditionnelles (+ 79), 5 274 licences promotionnelles (+ 118) et 9 335 licences événementielles (-3 206)
- Du bilan des labels attribués pour les clubs de la ligue Hauts-de-France : 170 labels correspondants à 52 clubs (8 dans l'Aisne, 47 dans le Nord, 36 dans l'Oise, 60 dans le Pas-de-Calais et 19 dans la Somme)
- De l'analyse SWOT (forces – faiblesses – opportunités – menaces) réalisée par la commission développement au niveau de la ligue Hauts-de-France dans plusieurs domaines : géographie, gouvernance, projet, finances, résultats, gestion, caractéristiques pongistes, ressources humaines et état d'esprit

A nommé, sur proposition du Président :

- Secrétaire général : Patrick LUSTREMAN
- Membre du bureau : Thibaut HURIEZ
- Représentant du tennis de table auprès du C.R.O.S : Jean DOUILLY

A adopté :

- L'échéancier, l'ordre du jour et la lettre pour l'établissement de la liste des candidats en vue de l'assemblée générale électorale du samedi 24 octobre 2020
- Le calendrier des prochaines réunions : bureau le lundi 7 septembre 2020, conseil de ligue les lundi 5 octobre 2020 et mercredi 28 octobre 2020
- Les modifications des tarifs des indemnités de formateurs en arbitrage pour la saison 2020/2021

A entériné :

- La promotion 2020 du mérite régional (6 médailles de bronze, 3 médailles d'argent, 1 médaille d'or) avec la possibilité au de compléter cette promotion lors du prochain bureau

A décidé :

- De ne pas appliquer d'amende pour défaut de juge-arbitre aux clubs ayant cette pénalité financière pour la première fois et de maintenir l'amende pour défaut de juge-arbitre aux clubs ayant déjà cette pénalité financière pour la saison 2018-2019.

